

- Paysage urbain et périurbain
- Paysage des villages et hameaux
- Paysage des stations alpines



CPC - PAYSAGE BÂTI
ETAT DES LIEUX

Paysage urbain et périurbain

Paysage de villages et hameaux

Paysage de stations alpines

MOTIFS PAYSAGERS

Paysages bâtis patrimoniaux
(sources: ISOS et complément cantonal)

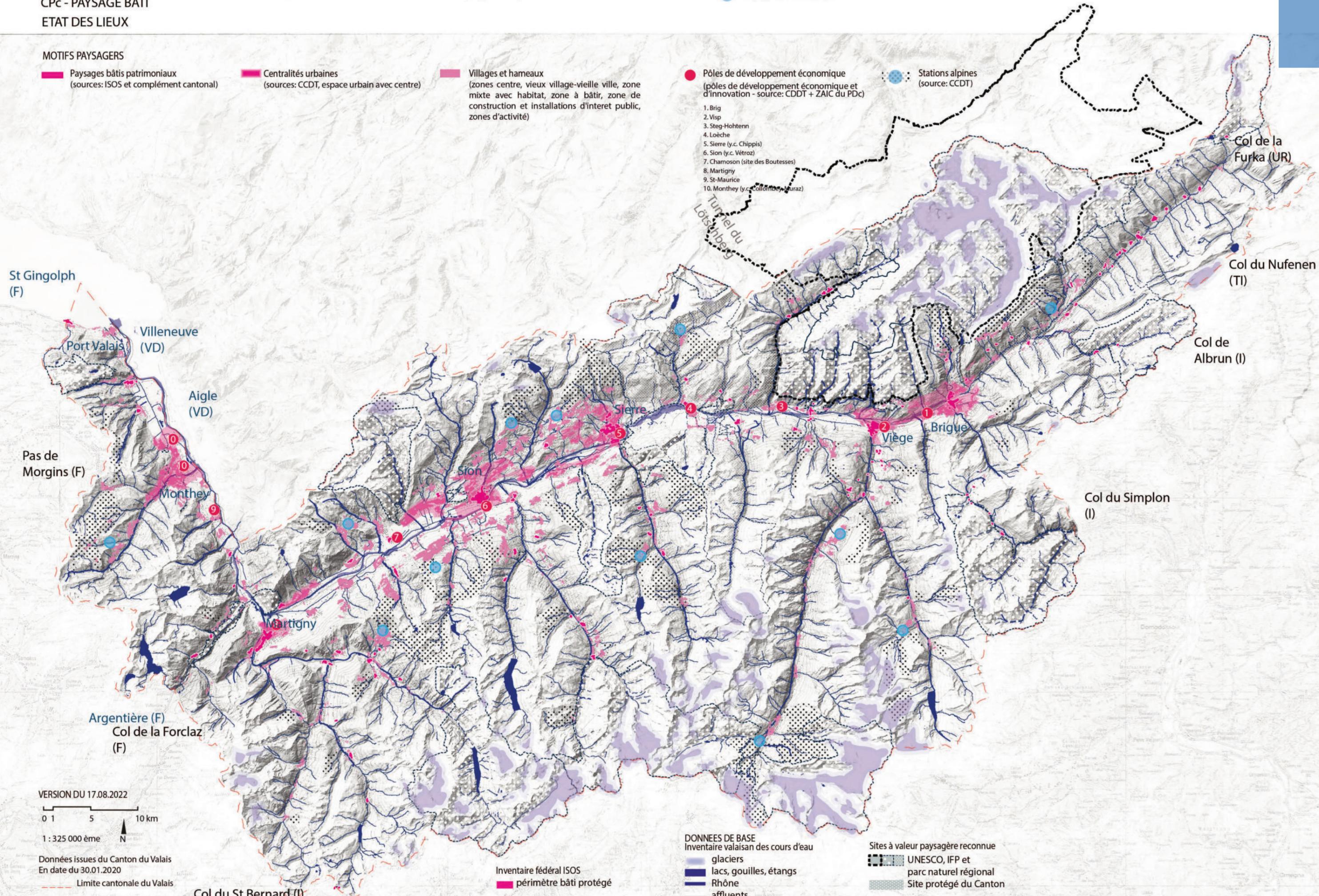
Centralités urbaines
(sources: CCDT, espace urbain avec centre)

Villages et hameaux
(zones centre, vieux village-vieille ville, zone mixte avec habitat, zone à bâtir, zone de construction et installations d'intérêt public, zones d'activité)

Pôles de développement économique
(pôles de développement économique et d'innovation - source: CDDT + ZAIC du PDC)

Stations alpines
(source: CCDT)

1. Brig
2. Visp
3. Steg-Hohtenn
4. Loèche
5. Sierre (y.c. Chippis)
6. Sion (y.c. Vétroz)
7. Chamoson (site des Boutesses)
8. Martigny
9. St-Maurice
10. Monthey (y.c. Collombey, Auraz)



Col de la Furka (UR)

Col du Nufenen (TI)

Col de Albrun (I)

Col du Simplon (I)

St Gingolph (F)

Villeneuve (VD)

Aigle (VD)

Pas de Morgins (F)

Monthey

Sion

Sierre

Viège

Brigue

Martigny

Argentière (F)

Col de la Forclaz (F)

VERSION DU 17.08.2022

0 1 5 10 km

1 : 325 000 ème

Données issues du Canton du Valais
En date du 30.01.2020

Limite cantonale du Valais

Col du St Bernard (I)

Inventaire fédéral ISOS
périmètre bâti protégé

DONNEES DE BASE
Inventaire valaisan des cours d'eau
glaciers
lacs, gouilles, étangs
Rhône
affluents

Sites à valeur paysagère reconnue
UNESCO, IFP et parc naturel régional
Site protégé du Canton

OBJECTIF 1 - CHARPENTE

1.A. Reconnaître et consolider les continuités paysagères afin d'augmenter l'adaptation au changement climatique et la qualité du cadre de vie, et de favoriser la biodiversité

1.B. Valoriser et développer l'armature paysagère du réseau du paysage parcouru par la mobilité douce à travers les paysages bâtis

> Développer la continuité de l'armature paysagère jusqu'aux quartiers, aux centralités et aux interfaces de transports

OBJECTIF 2 - DIVERSITE

2.A. Saisir l'opportunité de l'évolution rapide ou lente du territoire pour préserver et soutenir les grands paysages naturels et culturels

2.B. Orienter le développement des stations alpines dans le respect du paysage

2.C. Maintenir les paysages cultivés en montagne en complémentarité avec l'agriculture de plaine

OBJECTIF 3 - EVOLUTION

3.A. Planifier les franges en soignant la relation au territoire, en requalifiant la couture entre les différents paysages, franches ou poreuses en fonction du contexte

3.B. Donner une identité aux paysages de transition

3.C. Préserver ou requalifier l'identité des paysages de reconversion

OBJECTIF 4 - EQUILIBRE

4.A. Définir les espaces structurants ouverts autant que bâtis

4.B. Promouvoir la qualité élevée de l'urbanisation, de l'architecture et de l'aménagement des espaces ouverts dans les paysages bâtis

4.C. Identifier, préserver et valoriser le patrimoine culturel, notamment la culture du bâti

4.D. Contenir l'urbanisation

OBJECTIF 5 - EXEMPLARITE

5.A. Réaliser des projets-modèles (localisation indicative)

5.B. Déclencher les bonnes pratiques sur la référence des projets-modèles paysage

5.C. Aborder les grands projets impactant les paysages bâtis comme des projets-modèles paysage

5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage bâti et à sa fragilité

St Gingolph (F)

Port Valais Villeneuve (VD)

Aigle (VD)

Tamoil

Pas de Morgins (F)

Giovanola

Monthey

Sion

Sierre

Viège

Brigue

Col du Nufenen (TI)

Col de Albrun (I)

Col du Simplon (I)

Argentière (F)
Col de la Forclaz (F)

Martigny

Col du St Bernard (I)

VERSION DU 17.08.2022

0 1 5 10 km

1 : 325 000 ème

Données issues du Canton du Valais
En date du 30.01.2020

--- Limite cantonale du Valais

Inventaire fédéral ISOS

■ périmètre bâti protégé

DONNEES DE BASE
Inventaire valaisan des cours d'eau

■ glaciers
■ lacs, gouilles, étangs
■ Rhône
■ affluents

Sites à valeur paysagère reconnue

■ UNESCO, IFP et parc naturel régional
■ Site protégé du Canton

CHARPENTE ET TYPES DE PAYSAGE

Continuités structurantes

■ charpente bleu-verte y c. du Rhône (cortège)
■ charpente bleu-verte des affluents (allées de fraîcheur)

Paysage parcouru

■ réseau MD (armature jaune)/voies historiques
■ IVS

Paysages naturels et culturels

■ paysage naturel de montagne / des alpages
■ paysage forestiers / des coteaux viticoles
■ paysage des coteaux cultivés et d'herbage / de plaine agricole

Paysages bâtis

■ paysage urbain et périurbain
■ paysage de villages et hameaux
■ paysage de stations alpines

QUALITÉS GÉNÉRALES

Définition

Les paysages bâtis regroupent les paysages urbains et périurbains, les paysages de villages et hameaux et les stations alpines.

Cadre cantonal

Le paysage naturel et les terres agricoles subissent une forte pression due à des besoins en espace accrus tant pour l'habitat, le travail, les loisirs et les déplacements que pour le développement du tourisme, besoins liés à la croissance économique et démographique. Ainsi, le développement des zones urbanisées et l'étalement urbain sont inhérents aux paysages bâtis.

Le taux de croissance cantonal cache de grandes disparités régionales (MS2 de l'OCSP). De manière générale, on peut mentionner les deux tendances suivantes :

- Les pôles économiques, les villages de la plaine du Rhône et du coteau ensoleillé connaissent un fort développement.
- Les villages les moins bien desservis ou à distance des pôles connaissent un exode de leur population vers la plaine

Face à ce constat, le Canton a défini une stratégie visant, d'une part, à agir contre l'étalement urbain et à développer l'urbanisation vers l'intérieur et, d'autre part, à promouvoir la qualité des zones à bâtir. Les principes de cette stratégie sont formulés dans les fiches C.1 « Dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat » et C.2 « Qualité des zones à bâtir » du PDC.

Éclairage sur l'évolution du paysage bâti valaisan

Le paysage bâti se développe dans la vallée du Rhône, sur l'adret et dans les vallées latérales. Il se compose pour l'essentiel de villages. Des centralités ont émergé en plaine et en montagne. En plaine, ces pôles regroupent les petites villes historiques, les villes bourgeoises et industrielles, les zones d'activités d'intérêt cantonal ainsi que les principales interfaces de transport. En montagne, ces centralités résultent du développement touristique lié aux domaines skiables.

Le paysage urbain et périurbain est regroupé principalement dans la plaine du Rhône. Il est formé d'entités bâties jouant le rôle de pôles cantonaux.

Au Moyen-Âge, les bourgs se forment dans les sites stratégiques (Saillon, Bourg-St-Pierre, Rarogne, Niedergesteln,...).

Avec l'assèchement de la plaine du Rhône et sa transformation en plaine agricole, la population de la plaine s'accroît. Les villages ou les bourgs évoluent différemment en fonction de leur localisation et des opportunités politiques, religieuses ou industrielles. Certains sont restés en l'état de village ou de bourg, d'autres ont évolué sous la forme de petite ou grande ville, voire d'agglomération.

Aujourd'hui, le caractère de ces centralités résulte de leur histoire spécifique : St-Maurice au défilé de la vallée du Rhône, Monthey et son site industriel, Martigny au coude du Rhône et à l'embouchure du Col du Grand-St-Bernard, Sion avec ses pitons rocheux de Valère et Tourbillon, Loèche à l'inflexion de la Vallée du Rhône, Viège et son site industriel, et Brig au carrefour des cols du Simplon, du

Nufenen, de la Furka et du Grimsel. Elles se composent de cœurs historiques, de quartiers d'habitations collectives, de quartiers d'habitations individuelles ainsi que de pôles d'activités et d'interfaces de transport.

Le paysage des villages et hameaux s'implante autant dans la plaine que sur le coteau et dans les vallées latérales. Dans la plaine marécageuse, les villages s'égrènent le long des deux chemins à pied au sec au bas des versants. Sur le coteau et dans les vallées latérales, les villages s'implantent à proximité des terrains cultivables. Dans la majorité des cas, leur fonctionnement est lié aux établissements temporaires agricoles (guérite des vignes, mayens, chottes,...) de la transhumance. Leur développement varie en fonction de la morphologie du sol, de la pression foncière et de la vitalité locale de l'agriculture. La dynamique des villages varie fortement en fonction de leur localisation et de leur accessibilité. Certains se sont développés autour des cœurs historiques par l'implantation de nouveaux quartiers d'habitations collectives et individuelles, avec parfois des pôles régionaux d'activités. D'autres se maintiennent dans leur substance historique et sont parfois délaissés par leur population.

Le paysage des stations alpines est lié au tourisme et à l'engouement pour la montagne : les débuts de l'alpinisme, l'attrait du paysage lié notamment au courant romantique (le sublime et le pittoresque de la montagne), les bienfaits pour la santé (le thermalisme et les sanatoriums), puis le développement des loisirs, et aujourd'hui un retour en force du paysage avec les bienfaits de la montagne pour le ressourcement et la qualité de vie. Ce développement est fortement lié à celui des infrastructures de transport (accessibilité, acheminement des matériaux de construction,...).

Au milieu du 19^e siècle se développent les premières infrastructures touristiques (hôtels et pensions) dans les villages de montagne. Le développement des sports d'hiver à l'entre-deux guerres et le fort développement des projets touristiques (stations intégrées, domaine skiable) dans les années 60 font émerger de nouvelles entités bâties : les stations alpines. Le paysage de station alpine résulte de deux processus différents.

Le village se développe avec l'essor des sports d'hiver (Champéry, Verbier, Montana, Zermatt ...) pour devenir un centre touristique. La pression sur le foncier est importante, les infrastructures commerciales, résidentielles et de transport se développent.

La station peut aussi être créée ex nihilo, au milieu des alpages, pour répondre aux besoins de logements collectifs liés à l'implantation de nouvelles infrastructures du domaine skiable (Anzère, Thyon 2000, Aminona,...). Dans les années 80, cette première urbanisation est parfois complétée par un développement d'habitations individuelles (chalets) en tâches d'huile.

En 2012, la lex Weber en fixant un quota maximal de résidences secondaires a marqué un frein dans le développement des stations touristiques. En 2020, la situation sanitaire a redistribué les cartes en revalorisant les logements à proximité de la nature et du grand paysage.

Par ailleurs, l'évolution technologique permet des changements sociétaux majeurs, notamment en lien avec le télétravail, rendant possible une reconversion partielle de résidences secondaires en résidences principales.



Brigue - Paysage urbain

Qualités

Le paysage bâti est associé à un fort sentiment d'appartenance. Il résulte de l'association d'un paysage à une partie de son identité. Il participe au sentiment d'être chez-soi. Le cadre physique est associé par exemple à une tranche de vie : l'enfance, un événement particulier,...

Le paysage bâti contribue de manière significative au repérage dans le territoire. Les repères dans le territoire peuvent se formaliser de la manière suivante :

- les constructions emblématiques telles que les institutions de la ville ou du village comme le Château de Stockalper, l'église de Varen, la tour de la Bâtiar, la chapelle de Ritzingen,...
- les espaces publics comme cadre de la vie collective institutionnalisée (fête religieuse,...) ou domestique (jardin public,...)
- les morphologies remarquables en interaction avec le paysage bâti comme la colline de Raron ou le défilé de St-Maurice
- les échappées et les points de vue sur le grand paysage vers les Dents du Midi, le Grand-Chavalard, la Dent Blanche ou le Cervin, vers le vignoble en terrasses,...

La majorité des activités humaines se concentrent dans le paysage bâti (habitat, travail, loisirs ...). Le bien-être de la population est ainsi fortement lié à la qualité du paysage bâti. La qualité de vie contribue à la valorisation économique d'un territoire. Elle se fonde notamment sur la diversité et la qualité du bâti, l'équilibre entre bonne desserte et protection contre les nuisances, la qualité des cheminements ainsi que la qualité des lieux d'interaction sociale et de ressourcement.

- La diversité du bâti témoigne des différentes strates de l'histoire, de l'évolution du tissu bâti. Le caractère des constructions renseigne sur leur fonction et les techniques constructives d'une époque. La valorisation du patrimoine bâti, le respect des spécificités des différents quartiers et la mise en place de processus de développement qualitatif contribuent à l'attrait d'un site bâti et à la culture du bâti.
- Les infrastructures offrent aux entités bâties une bonne connectivité et les apports énergétiques nécessaires à leur bon fonctionnement. Les nuisances sonores, visuelles ou olfactives péjorent la qualité de vie. Il s'agit de trouver un équilibre (avec par exemple une implantation adéquate des constructions pour réduire les nuisances sonores) et saisir les opportunités de planification ou de mise en œuvre pour muter les

césures en coutures ou en centralités (interface de transport, tronçon autoroutier enterré, requalification des traversées de localités, requalification des friches ferroviaires,...)

- La qualité des cheminements parcourus quotidiennement (avec notamment la proximité entre l'habitat et le travail), ou occasionnellement lors des loisirs, contribue aussi au bien-être de la population
- Les espaces ouverts forment des respirations dans le tissu urbain. Ils répondent au besoin d'interaction sociale ou de ressourcement de la population. La diversité de leur caractère témoigne de l'évolution historique et de la variété de leur usage : la minéralité de la rue ou de la place d'un ancien bourg, l'arborisation d'un parc, les plates-bandes d'un jardin alternatif mais aussi les espaces privés extérieurs ... La préservation de ces caractères assure leur diversité et leur spécificité.

Outre les interactions sociales et le ressourcement, les espaces extérieurs contribuent aussi à la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le contexte économique, l'évolution de la société et des savoir-faire constructifs, la spécificité de la morphologie du sol ont généré différentes typologies du bâti. De manière simplifiée, les centres historiques se démarquent par leur compacité, l'habitat collectif par sa verticalité, l'habitat individuel par son étalement,... La densité et l'échelle de la trame bâtie varient fortement d'une typologie à l'autre. Leur caractère est à préserver afin d'éviter une uniformisation du bâti et une perte de la lecture historique. Le tissu bâti est également ponctué par des bâtiments remarquables (le château et son piton rocheux, le clocher de l'église,...) qui permettent un repérage dans le territoire et renseignent sur l'échelle du paysage.

Depuis les années 70, la progression du bâti est impressionnante. Les entités bâties compactes ou alignées le long des infrastructures routières se développent en tâches d'huile, intégrant certains villages historiques dans un continuum bâti, notamment dans la plaine du Rhône. Contenir l'urbanisation, gérer le développement par une densification vers l'intérieur, maintenir les césures vertes afin de préserver la lecture des entités historiques est un enjeu majeur. Le paysage bâti est par nature une atteinte de l'homme au paysage naturel résultant du croisement de la géologie et de l'hydrographie, sur lequel se sont développées les forêts et les terres nourricières. Assurer un développement qualitatif des paysages bâtis, c'est construire dans le respect du paysage naturel.

La culture du bâti « apparaît partout où les être humains façonnent leur cadre de vie dans l'ensemble de sa diversité. Elle comprend aussi bien le paysage ouvert que l'espace bâti, mais aussi l'espace non bâti. Elle lie le passé à l'avenir et le détail artisanal à la planification à grande échelle. Une culture du bâti de qualité crée des villes et villages vivants, aménagés avec soin et susceptibles de répondre à l'évolution des exigences de la société tout en préservant leurs particularités historiques » (OFEV, 2020 : CPS).

Références

- SDT et SFNP, 2022 : Guide Nature et ville et village
- Office fédéral de la culture (OFC), 2020 : Stratégie, Culture du bâti
- Office fédéral de la culture (OFC), 2018 : Déclaration de Davos

Bases légales

- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)
- Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT)
- Loi sur les constructions (LC)

Dans le **paysage urbain**, la végétalisation des espaces ouverts publics (parc, place, rue,...) ou privatifs (espace extérieur des zones d'activités, quartier d'habitation, façades ou toitures des constructions,...) est une opportunité pour intégrer la nature en ville. Pour garantir la viabilité de ces espaces, une attention particulière doit être portée à la viabilité de ces végétalisations, notamment en veillant à préserver des surfaces perméables et non compartimentées pour assurer une irrigation naturelle.

Implanter les espaces ouverts publics (ou privés ?) le long des réseaux écologiques permet de donner du caractère à l'espace public et de l'ampleur à la charpente territoriale verte-bleue. Le réseau d'espaces publics le long du Rhône est géré par le plan guide R3. Il améliore la qualité de vie des habitants et habitantes, notamment en terme de mobilité (perméabilité du tissu bâti) et de lutte contre le réchauffement climatique, tout en favorisant la biodiversité.

Au gré des opportunités foncières, les friches (urbaine, agricole, d'infrastructures,...) restituent des morceaux de nature en ville.

Dans le **paysage des villages**, le maillage de ruelles, de chemins, de jardins, d'arbres isolés, de pelouses fleuries est très spécifique, notamment des vieux villages. La limite entre le privé et le public est floue. Cet écosystème permet la cohabitation traditionnelle entre l'habitat et la biodiversité. Le maintien de ce caractère est important, autant pour des aspects naturels que patrimoniaux. L'étanchéification du sol représente un risque pour la biodiversité.

La qualité des espaces extérieurs, la végétation des dessertes et du stationnement, la perméabilité du tissu bâti, l'implantation des espaces ouverts publics et privés le long des cours d'eau ou à proximité de la forêt contribuent à la biodiversité.

Le développement des entités urbaines du **paysage de station alpine** des années 60 se caractérise par une forte imperméabilisation du sol, notamment par les infrastructures routières et de stationnement (souvent en sous-sol de la place centrale nouvellement créée). Plus la station est dense, plus la biodiversité est réduite.



Chablais - Paysage urbain



Val d'Hérens - Paysage de village



Mattertal - Paysage de station alpine

CHAMPS DE TENSION

Entre prestations foncière et habitat

Dans le tissu bâti, les réseaux écologiques principaux se matérialisent essentiellement par le réseau hydrologique et par les cordons boisés. Le fort développement du bâti et des infrastructures ainsi que l'étanchéification du sol tendent à mettre sous pression ces réseaux. Les distances minimales légales (ERE, distance à la forêt) permettent de contenir en partie cette pression.

Les quartiers d'habitation et d'artisanat se caractérisent souvent par la primauté donnée aux accès et au stationnement. L'impact sur la topographie et sur l'imperméabilisation du sol est important. L'espace pour la végétation et la biodiversité s'en trouve fortement réduit.

Les friches (urbaine, agricole, d'infrastructures,...) sont riches en biodiversité. Les organismes déjà présents sur le site ne sont souvent pas pris en compte dans la planification des requalifications.

Le développement d'infrastructures et de projets liés aux activités des domaines skiables permettent, d'une part, d'accueillir une plus grande clientèle et d'améliorer l'offre touristique et, d'autre part, fragmentent les espaces de vie de la faune et de la flore alpine.



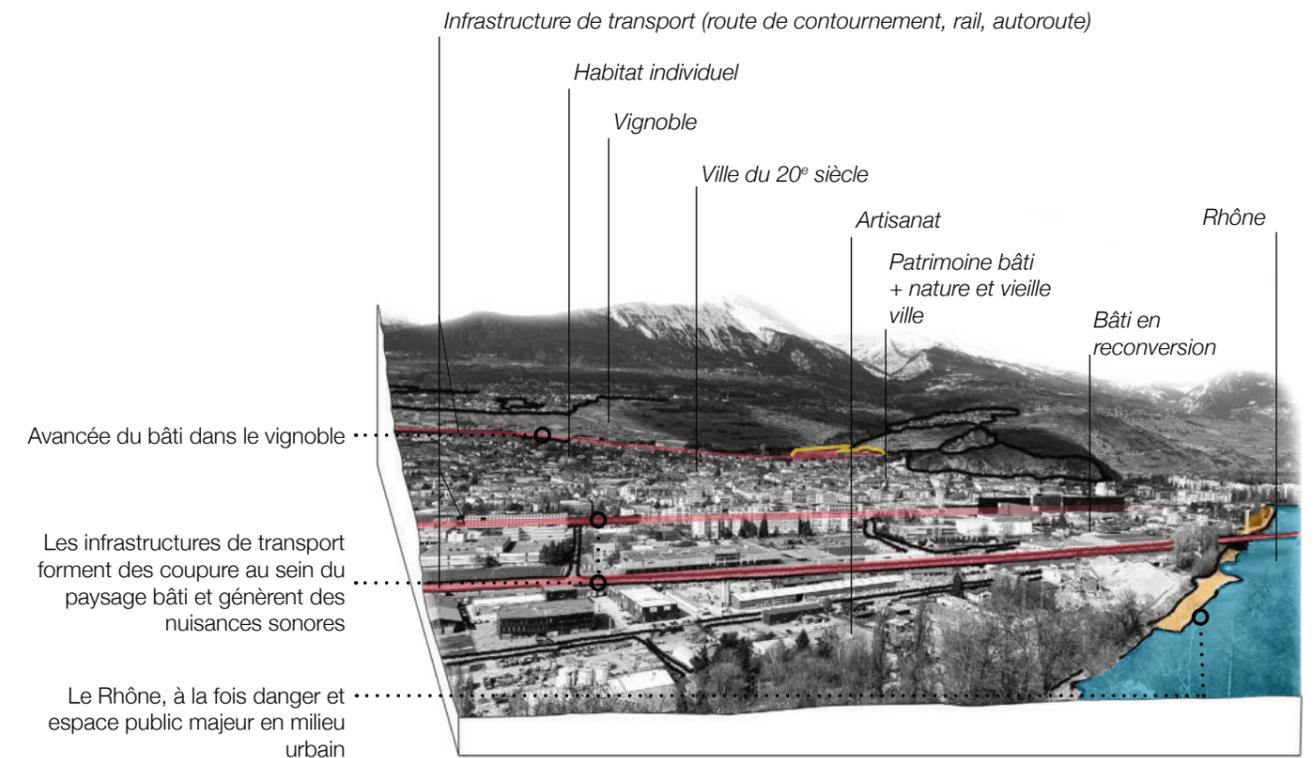
Martigny - Paysage urbain



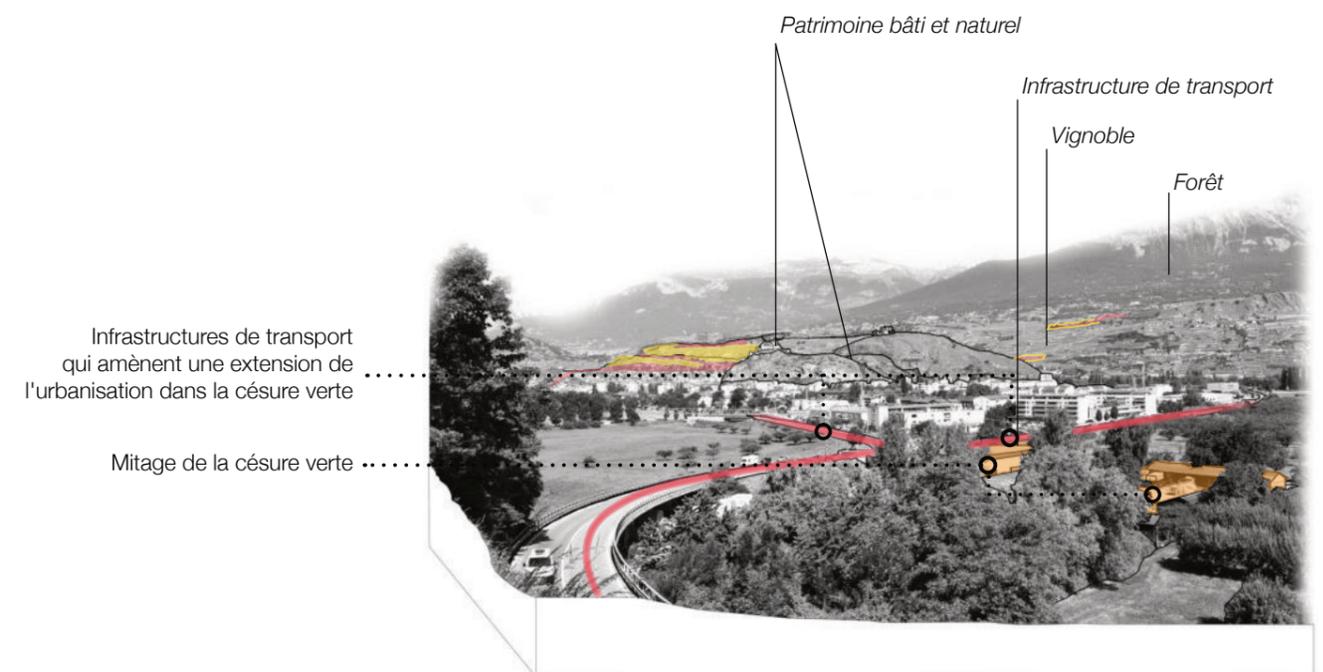
Sion - Paysage urbain



Monthey - Paysage urbain



Plaine du Rhône - Paysage urbain



Plaine du Rhône - Paysage urbain

CHAMPS DE TENSION

Entre prestations foncière et culturelle (cadre de vie)

La qualité de vie ou d'usage d'un site induit une valorisation économique. Cette qualité se base notamment sur la diversité du bâti, la qualité des lieux de ressourcement et d'interaction sociale, la protection contre les nuisances (sonores, rayonnements non ionisants ...) et la qualité et continuité des cheminements.

La qualité de vie résulte d'un équilibre entre la bonne desserte et la protection contre les nuisances. L'enjeu est de saisir les opportunités de planification ou de mise en œuvre pour muter les césures en coutures ou en centralités (interface de transport, tronçon autoroutier enterré, requalification des traversées de localités, requalification des friches ferroviaires ...)



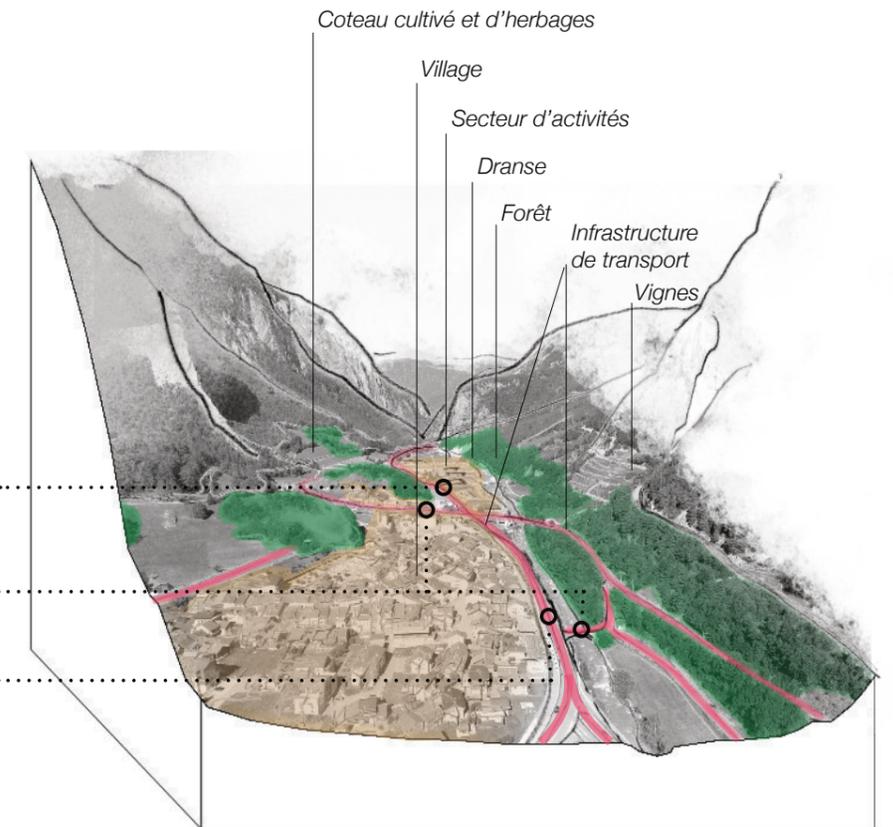
Mattertal - Paysage de village



Vallée de Conches - Paysage de village



Binntal - Paysage de village



Les infrastructures de transport coupent le village de ses extensions

Les infrastructures de transport de haute qualité (pont ferroviaire) complètent le patrimoine bâti

Les infrastructures de transport coupent le village de la rivière

Val d'Entremont - Paysage de villages

CHAMPS DE TENSION

Entre prestations foncière et culturelle (sentiment d'appartenance)

Le sentiment d'appartenance résulte dans l'association d'un paysage à une partie de son identité. Le cadre physique est associé par exemple à une tranche de vie : l'enfance, un événement particulier ...

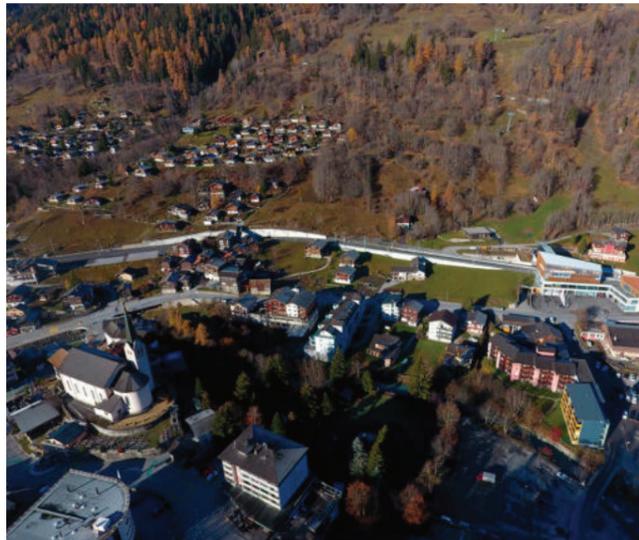
L'enjeu est d'accompagner le développement du paysage bâti afin de préserver ses caractéristiques et ses spécificités en vue de pérenniser le repérage dans le territoire et le sentiment d'appartenance.

Entre prestations foncière et production

À l'échelle cantonale, la délimitation des surfaces destinées à la construction a été généralement planifiée assez largement dans sa frange avec le paysage agricole. Les infrastructures et les constructions ont ainsi grignoté peu à peu les surfaces cultivées au gré des opportunités foncières. Il en résulte une limite peu définie entre l'urbanisation et les surfaces agricoles. La gestion des franges est sensible entre les paysages construits et agricoles. La pression sur le sol est plus importante à proximité des pôles économiques.



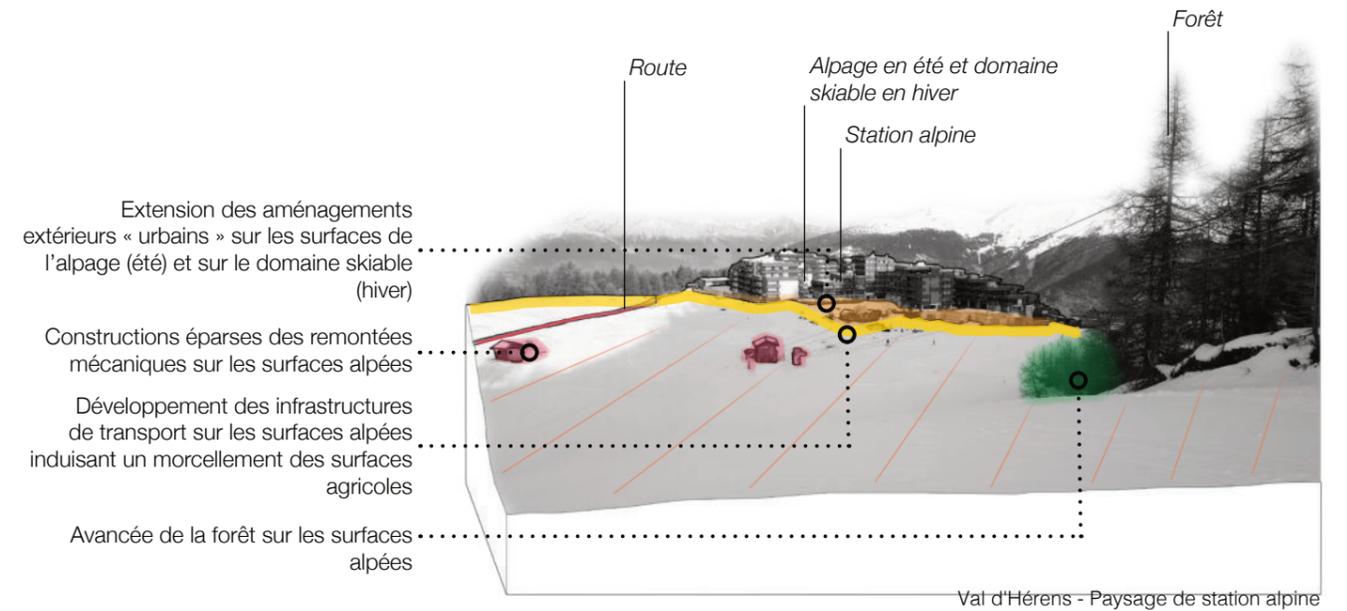
Mattertal - Paysage de station alpine



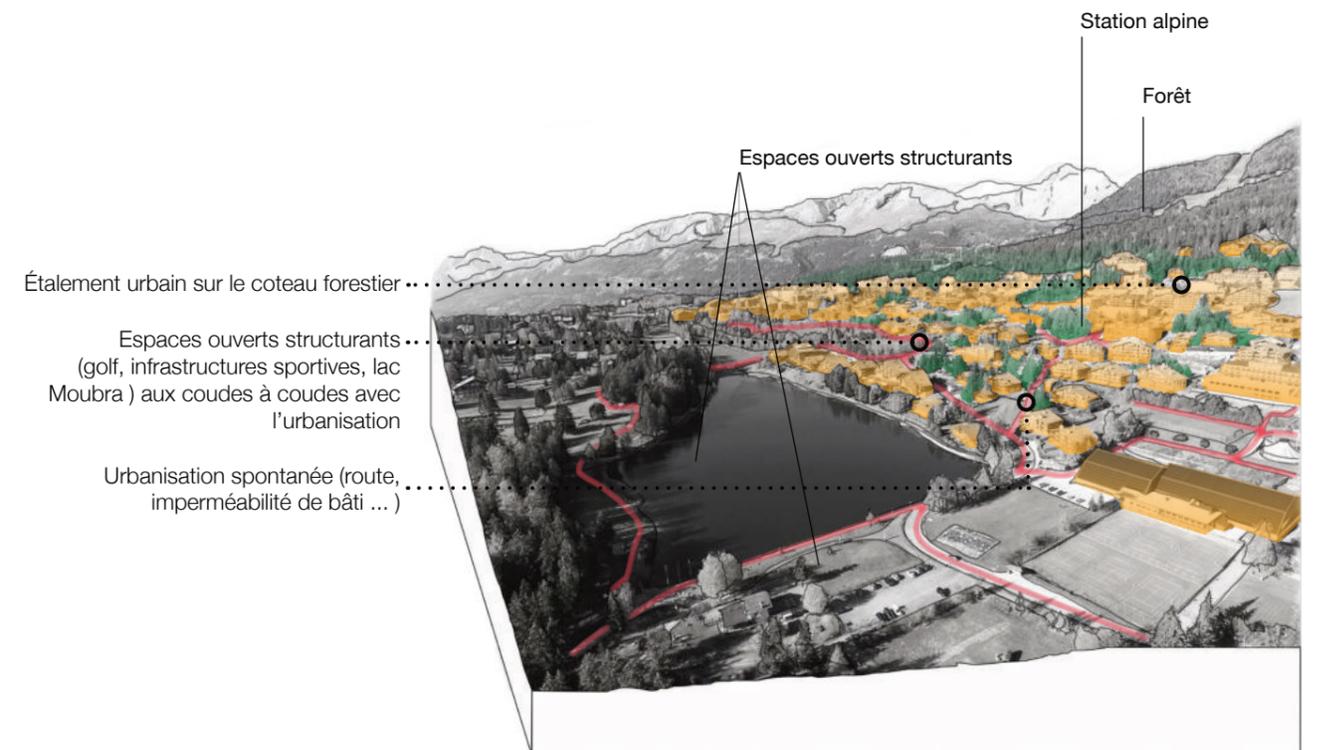
Vallée de Conches - Paysage de station alpine



Adret du Rhône - Paysage de station alpine

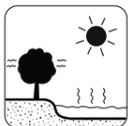


Val d'Hérens - Paysage de station alpine



Adret du Rhône - Paysage de station alpine

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 1 - CHARPENTE				
1.A Reconnaître et consolider les continuités paysagères afin d'augmenter l'adaptation au changement climatique et la qualité du cadre de vie, et de favoriser la biodiversité				
<p>C.5 P7 Maintenir des espaces non-construits entre les agglomérations et limiter l'extension de l'urbanisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aménager la charpente bleu-verte cantonale à l'échelle locale, la charpente fine, à l'intérieur des paysages bâtis 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la végétalisation et la présence de l'eau dans les espaces permettant la continuité de la charpente bleu-verte si le caractère le permet Lutter contre l'imperméabilisation du sol Encourager l'aménagement qualitatif des espaces ouverts publics ou privés le long de la charpente Favoriser les synergies avec le réseau écologique cantonal, l'infrastructure écologique et les projets de qualité écologique Élaborer et mettre en oeuvre, en collaboration avec les communes concernées, les concepts régionaux nature et paysage permettant de localiser les éléments de valeur et d'optimiser les liaisons et équilibres écologiques Mettre en place une gestion coordonnée des corridors biologiques, de mise en réseau et de qualité du paysage, notamment au travers des projets d'agglomération et des PDi 	<p>Guide nature en ville et village</p> <p>Inventaires des valeurs naturelles et paysagères des communes PAZ/RCCZ PAS</p> <p>Concepts régionaux nature et paysage (CRNP)</p> <p>Réseau écologique cantonal (REC)</p> <p>Plan directeur intercommunal (PDi)</p> <p>Projet d'agglomération (PA)</p>	
1.B. Valoriser et développer l'armature paysagère du réseau du paysage parcouru par la mobilité douce à travers les paysages bâtis				
<p>C.2 P7 Coordonner le développement de l'urbanisation avec la desserte en transports publics et promouvoir la mobilité douce</p>	<ul style="list-style-type: none"> Développer la continuité de l'armature paysagère jusqu'aux quartiers, aux centralités et aux interfaces de transports S'appuyer entre autres sur la charpente bleu-verte existante et des points de repère de qualité (lieux propices pour s'arrêter, p. ex. les points de vue ou les lieux d'intérêt) tout en respectant les contraintes écologiques et sécuritaires 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les synergies entre la charpente bleu-verte et les espaces publics locaux Identifier les cheminements permettant la perméabilité du tissu bâti Identifier les coupures pour compléter la continuité des paysages parcourus, notamment par la création de nouveaux franchissements: <ul style="list-style-type: none"> par la valorisation des constructions emblématiques, par l'aménagement d'espaces ouverts de référence, par le maintien de morphologies particulières, par la valorisation des échappées et des points de vue sur le grand paysage 	<p>Concept de mise en réseau des espaces publics et des espaces verts</p> <p>Plan directeur intercommunal (PDi)</p> <p>Projet d'agglomération (PA)</p> <p>PAS processus qualitatif (concours, équipe pluridisciplinaire,...)</p>	

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES		
OBJECTIF 2 - DIVERSITÉ						
2.B. Orienter le développement des stations alpines dans le respect du paysage						
<p>C.2 P2 Encourager une urbanisation et une architecture de haute qualité dans les zones urbaines, rurales et touristiques</p> <p>B.1 P1 Promouvoir un tourisme intégré basé sur un équilibre entre tourisme intensif et extensif</p> <p>B.1 P7 Promouvoir les formes de tourisme extensif qui s'efforcent de ménager la nature (itinéraires de mobilité de loisirs : p. ex. VTT l'été, ski de fond ou raquettes en hiver)</p> <p>B.2 P2 Développer les projets d'hébergement organisé (p. ex. hôtels, resorts) en synergie avec les infrastructures de tourisme existantes dans la destination (p. ex. remontées mécaniques, bains, terrains de golf)</p> <p>B.2 P3 Promouvoir les formes innovantes et alternatives d'hébergement permettant de renforcer l'attractivité touristique d'une région</p> <p>B.2 P5 Préserver les secteurs stratégiques nécessaires au développement de l'hébergement et des infrastructures touristiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Viser une qualité élevée de l'urbanisation et de l'architecture • Intégrer les nouvelles volumétries dans le grand paysage, avec une attention particulière pour les infrastructures et projets liés aux activités saisonnières, p. ex. des domaines skiables 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la densification en fonction de ce qui est « supportable » pour le site, notamment en élaborant des recommandations et/ou des directives : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et revaloriser les éléments structurants ouverts et bâtis du site sur la base d'une lecture territoriale (topographie, hydrographie, végétation, bâti, point de vue sur le grand paysage, ...) • Assurer l'homogénéité de l'entité bâtie de la « station alpine » face au grand paysage • Privilégier les architectures « silencieuses » (simplicité des volumes, matériaux indigènes,...), respectueuses du grand paysage • Promouvoir une intégration paysagère et fonctionnelle soigneuse des infrastructures et projets liés aux activités saisonnières, notamment des domaines skiables, permettant ainsi une réaffectation à d'autres usages • Inciter des processus qualitatifs de sélection des projets (concours, équipes pluridisciplinaires,...) portant autant sur les espaces ouverts que bâtis <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la participation d'acteurs ayant une expertise (p. ex. des universités avec une expertise alpine) 	<p>Guide de bonnes pratiques</p> <p>Plan directeur intercommunal (PDi)</p> <p>PAS</p> <p>PAZ/RCCZ</p>	 		
2.C. Maintenir les paysages cultivés en montagne en complémentarité avec l'agriculture de plaine						
<ul style="list-style-type: none"> • Freiner l'exode rural en assurant des conditions-cadres favorables au maintien et à la croissance de la population par la qualité de l'habitat (services, mobilité ...) et par un travail décentralisé (télétravail, zone d'activités locale) 						
OBJECTIF 3 - ÉVOLUTION						
3.A. Planifier les franges en soignant la relation au territoire, en requalifiant la couture entre les différents paysages, franches ou poreuses en fonction du contexte						
<ul style="list-style-type: none"> • Planifier et requalifier les franges bâties avec les autres paysages dans la zone à bâtir si elles ne sont pas d'usage agricole (notamment les paysages bâti et rivulaire) afin d'améliorer leurs qualités paysagères, biologiques et éventuellement offrir des services à la population (promenade, agriculture de proximité, etc.) en s'appuyant : <ul style="list-style-type: none"> • sur les structures naturelles existantes • sur les espaces ouverts publics ou privés 					<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les franges et le caractère des paysages bâtis • Valoriser les spécificités et réparer les atteintes lorsque les requalifications sont possibles par des processus qualitatifs et pluridisciplinaires (planification, étude-test, concours, mep,..) ou un accompagnement de projet (recours à des experts et expertes pour orienter le projet dans ces différentes phases) 	

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
------------------	---------------	---------------------	--------	-----------------------

OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE

4.A. Définir les espaces structurants ouverts autant que bâtis

A.9 P6 Renforcer la nature en ville afin d'améliorer la qualité de vie urbaine, de limiter le risque d'inondations par la mise en place de sols perméables et de lutter contre les îlots de chaleur

C.2 P8 Maintenir et renforcer la présence de la nature et de la biodiversité en ville, notamment par la végétation de l'espace urbanisé

C.5 P1 Maintenir et renforcer la qualité de vie et l'attrait économique des agglomérations

C.5 P5 Garantir une urbanisation et des espaces publics de qualité en milieu urbain

C.2P4 Aménager les espaces publics (p. ex. voiries, places, parcs) de manière à en favoriser l'usage multifonctionnel ainsi qu'à assurer leur sécurité et leur convivialité

- **Identifier et valoriser** les espaces structurants dans les paysages bâtis et les synergies avec la charpente bleue-verte

- Reconnaître les **prestations paysagères**, notamment celles **du foncier**, d'attrait du site et d'habitat des espaces structurants bâtis et ouverts

- Maintenir des **échappées** sur le grand paysage ou le patrimoine culturel comme repérage dans le territoire (limite de hauteur, espacement et emplacement des bâtiments,...)

- Identifier, préserver ou créer les **césures vertes** entre ou dans les entités bâties

- Aménager la **continuité de la charpente fine** dans le tissu bâti

- **Équilibrer** les projets en vue de répondre aux différentes prestations du paysage



4.B. Promouvoir la qualité élevée de l'urbanisation, de l'architecture et de l'aménagement des espaces ouverts dans les paysages bâtis

C.2 P2 Encourager une urbanisation et une architecture de haute qualité dans les zones urbaines, rurales et touristiques

C.2P4 Aménager les espaces publics (p. ex. voiries, places, parcs) de manière à en favoriser l'usage multifonctionnel ainsi qu'à assurer leur sécurité et leur convivialité

C.5 P1 Maintenir et renforcer la qualité de vie et l'attrait économique des agglomérations

C.5 P5 Garantir une urbanisation et des espaces publics de qualité en milieu urbain

A.8 P6 Assurer l'intégration paysagère des installations, infrastructures et constructions de tous types (existantes et futures), ainsi que la remise en état des lieux après leur démolition

- Construire dans le **respect du contexte**
- Reconnaître la **valeur des espaces ouverts** comme respiration pour le bâti environnant, comme facteur de qualité climatique et de biodiversité

- Valoriser les **spécificités** et réparer les **atteintes** lorsque les requalifications sont possibles par des processus qualitatifs et pluridisciplinaires

- Valoriser la **biodiversité** présente sur le site en la prenant en compte dans la planification de la requalification du site

- **Équilibrer les projets** en vue de répondre aux différentes prestations du paysage

- Encourager le développement d'une urbanisation de qualité à l'intérieur du milieu bâti pour contribuer à élever les valeurs qualitatives de la **culture du bâti**



PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE				
4.C. Identifier, préserver et valoriser le patrimoine culturel, notamment la culture du bâti				
<p>C.2 P4 Aménager les espaces publics (p. ex. voiries, places, parcs) de manière à en favoriser l'usage multifonctionnel ainsi qu'à assurer leur sécurité et leur convivialité</p> <p>C.2 P8 Maintenir et renforcer la présence de la nature et la biodiversité en ville, notamment par la végétalisation de l'espace urbanisé</p> <p>A.9 P6 Renforcer la nature en ville afin d'améliorer la qualité de vie urbaine, de limiter le risque d'inondations par la mise en place de sols perméables et de lutter contre les îlots de chaleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> Identifier, préserver et valoriser les sites bâtis et les constructions dignes de protection 	<ul style="list-style-type: none"> Inventorier les différents paysages bâtis patrimoniaux (au besoin mise sous protection) Assurer le maintien des valeurs patrimoniales 	<p>ISOS</p> <p>Inventaire du bâti</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et revaloriser les potentiels paysagers des paysages patrimoniaux bâtis transformés et encourager leur réhabilitation 	<ul style="list-style-type: none"> Inventorier le potentiel paysager à l'instar de l'ISOS Évaluer et délimiter le site dans son ensemble, chaque construction formant la pièce d'un puzzle Identifier les opportunités (projet, entretien,...) et encourager la réparation des atteintes réversibles lorsqu'elles participent à la qualité du paysage patrimonial Valoriser les spécificités en s'appuyant sur l'histoire et le patrimoine du site pour identifier le caractère et orienter au besoin la requalification Trouver une parenté entre le caractère du site et les nouvelles constructions : implantation, volumétrie, matérialité, couleur ... Préserver les constructions participant à la qualité de l'ensemble Permettre la démolition-reconstruction pour les projets améliorant la qualité du site bâti Adapter les infrastructures et l'équipement au site patrimonial Accompagner le développement de paysage patrimonial en favorisant un processus qualitatif (planification test, concours, mep ...) ou par un accompagnement de projet Imposer un processus qualitatif dans les territoires à enjeux 		 
	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la qualité du développement du paysage bâti pour constituer le « patrimoine de demain » par : <ul style="list-style-type: none"> la prise en compte du contexte la qualité élevée de l'urbanisation et de l'architecture Assurer une bonne gestion du patrimoine bâti en préservant le caractère du site (bâti et espace ouvert) 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les mises au concours pour les nouvelles constructions, requalifications et rénovations, en particulier pour les projets-modèles, afin de contribuer à la valeur de la culture du bâti grâce à des projets de grande qualité architecturale et conceptuelle 		

PRINCIPES DU PDc	OBJECTIFS CPc	MESURES SPÉCIFIQUES	OUTILS	PRESTATIONS APPORTÉES
OBJECTIF 4 - ÉQUILIBRE				
4.D. Contenir l'urbanisation				
<p>B.1 P2 Mettre en valeur les paysages traditionnels, naturels et culturels importants</p> <p>A.8 P2 Préserver et valoriser les paysages identitaires du Valais, qui présentent un grand intérêt par leur spécificité, leur diversité et leur beauté, en particulier les paysages agricoles traditionnels (culture en terrasses, murs en pierres sèches, bisses, vergers haute-tiges)</p> <p>C.3 P4 Assurer l'homogénéité des constructions (p. ex. gabarit, toitures) dans les vieux villages et hameaux, et tenir compte des objectifs de protection et des particularités locales et régionales, notamment en ce qui concerne le mode de couverture et les matériaux utilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter la densification au site pour permettre un développement qualitatif du tissu bâti • Maintenir et améliorer la biodiversité et les qualités paysagères dans les villes et les villages si le caractère du site le permet 			 
OBJECTIF 5 - EXEMPLARITÉ				
<p>A.8 P6 Assurer l'intégration paysagère des installations, infrastructures et constructions de tous types (existantes et futures), ainsi que la remise en état des lieux après leur démolition</p>	<p>5.A. Réaliser des projets-modèles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des sites pour l'élaboration de projets-modèles (p. ex. à titre indicatif, une planification agricole pour les franges entre le paysage bâti et agricole, une traversée de localité à l'instar de celle de St.Léonard-Uvrier, le site du Montfort) 		
	<p>5.B. Déclencher les bonnes pratiques sur la référence des projets-modèles paysage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des projets-modèles, développer des critères pour évaluer les projets mis à l'enquête aussi bien cantonaux que communaux 		
	<p>5.C. Aborder les grands projets impactant les paysages bâtis comme des projets-modèles paysage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Imposer un processus qualitatif dans les territoires à enjeux • Encourager les mises au concours pour les nouvelles constructions, requalifications et rénovations, en particulier pour les projets-modèles, afin de contribuer à la valeur de la culture du bâti grâce à des projets de grande qualité architecturale et conceptuelle • Encourager les mises au concours des projets d'infrastructures contribuant au développement d'un tourisme quatre saisons 	<p>Concours de projets</p> <p>Nouvelle politique régionale (NPR)</p> <p>OLERM</p> <p>SETI, Feuille de route tourisme Quatre Saisons, <i>en cours d'élaboration</i></p>	
	<p>5.D. Sensibiliser la population à la valeur du paysage bâti et à sa fragilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser la population à la culture du bâti pour atténuer les conflits avec les autres enjeux • Développer des outils de communication ad hoc 		